

62

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE
ET D'APICULTURE
DE L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS

XVIII^e Volume.
N^o 20. — Août 1900.

EXTRAITS DU RÈGLEMENT

ART. 1. — La Société admet dans son sein les personnes étrangères à sa circonscription.

ART. 9. — Tous les Sociétaires reçoivent le Bulletin mensuel.

ART. 11. — Les Membres titulaires et les Dames patronnesses paient une cotisation annuelle de 10 fr.

ART. 12. — Toute personne désirant faire partie de la Société en qualité de Membre titulaire ou de Dame patronresse devra en faire la demande au Président d'une Section, cette demande contenant déclaration d'élection de domicile à Senlis.

ART. 15. — Tout Membre qui voudra cesser de faire partie de la Société devra donner sa démission *par écrit* au Président de sa Section, assez à temps pour qu'elle parvienne au Bureau général avant le 31 Décembre. — Passé ce délai, la cotisation serait due pour la nouvelle année. (*Le refus du Bulletin ne constitue pas une démission*).

Les Sociétaires qui ne recevraient pas régulièrement le Bulletin, ou qui changeraient d'adresse, sont priés d'en informer le Secrétaire-Général.

Les Réunions générales de la Société ont lieu le premier dimanche de chaque mois, à 2 heures 1/2, et celles du Conseil d'administration le même jour, à 1 heure 1/2, dans une des Salles de l'ancienne Ecole communale des Garçons.

SENLIS
IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE ET COMMERCIALE
place de l'Hôtel-de-Ville.

1900

MEMBRES PERPÉTUELS

M^{me} de Vatry. — M^{me} Corbin. — M. de Vatry. — M. Thirion. — M. Vernois. — M. de Maintenant. — M. Minguet. — M. Cagny. — M. Deshais. — M. Cossin. — M. Desachy (Charles). — M. le baron de Condé. — M. Bruslé. — M. Jannin. — M. Lemaire (de Nanteuil). — M. Froment (de Saint-Firmin). — M. de Maricourt. — M. Picard (de Crépy). — M. Brochon. — M. Perpette. — M. Bruiet. — M. Am. de Caix de Saint-Aymour. — M. Corbin. — M. Thiénard. — M. Odent. — M. Frémy. — M. le baron Seillière. — M. Bourbonneux. — M. Sebert. — M. Vinet. — M. le baron de Saint-Marc. — M. le comte Amelot. — M. Drivière. — M. Guérard. — M. le prince Radziwill. — M. le baron Franck Seillière. — M. Morel. — M. Vantroys. — M. le baron Gustave de Rothschild. — M. Tassin. — M. Deslandes père. — M. Delamotte. — M. Demachy. — M. Albert Menier. — M. Lecoq Dumoulin. — M. Testard.

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

M. le Préfet de l'Oise. — Monseigneur l'Evêque de Beauvais. — M. le Sous-Préfet de Senlis. — M. le Maire de Senlis.

BUREAU HONORAIRE

M. Jassemmin, *secrétaire-général*.

BUREAU CENTRAL

Président : M. Thirion. — *Vice-Présidents* : MM. Morel, Vantroys et Guilleminot. — *Secrétaire-Général* : M. Mouret-Appert. — *Secrétaire-Général-Adjoint* : M. Lajay. — *Secrétaire* : M. Lestocart. — *Secrétaire pour l'Apiculture* : M. Hardret. — *Trésorier* : M. Choquet (Jules). — *Trésorier-Adjoint* : M. Vaillant. — *Bibliothécaire-Archiviste* : M. Cavaillier. — *Conservateur du Matériel* : M. Tirlot.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Berger, Billion, Bordier, Carreau, Chéret, Delmont, Deslandes fils, Leroux, Pecquet, Testard, Vaudier, Vibert.

JARDINIER-PROFESSEUR

M. Lozet.

BUREAUX DES SECTIONS

BETZ. — *Président* : M. Roblin. *Vice-Président* : M. Doucet. *Secrétaire* : M. Caron. *Vice-Secrétaire* : M. Defrocourt. *Délégué* : M. Pascon.

CREIL. — *Président* : M. *Vice-Prés.* : MM. Coquatrix et Pichon. *Secrétaire* : M. A. Thuillot. *Vice-Secrétaire* : M. E. Thuillot. *Trésorier* : M. Grouas.

CREPY-EN-VALOIS. — *Président* : M. Chopinet. *V.-Présidents* : M. Petit *Trésorier* : A. Legros. *Secrétaire* : M. Francolin. *Vice-Secrétaire* : M. Fasquelle. *Délégué* : M. Ducro.

GOUVIEUX (Sous-Section). — *Président* : M. *Vice-Présidents* : MM. et Chapon. *Secrétaire* : M. Sylvain Berger. *Délégués* : MM. et Bex.

LA CHAPELLE-EN-SERVAL. — *Présid.* : M. *Vice-Présid.* : M. Naze. *Secrétaire* : M. Peltier. *Vice-Secr.* : M. Sadet. *Trésorier* : M. Barbier. *Délégué* : M. Delaunay.

NANTEUIL-LE-HAUDOUIN. — *Président* : M. Valadon. *V.-Prés.* : MM. Hardy et Delépine. *Secrétaire* : M. Grélez père. *Vice-Secrétaire* : M. Lebrun. *Trésorier* : M. Lefebvre. *Délégués* : MM. Garnotel et Bellot.

PONT-SAINTE-MAXENCE. — *Président* : M. Celer. *V.-Présid.* : MM. Bouffet et Brassart. *Secrétaire* : M. Vinet. *Vice-Secrétaire* : M. Hennequin (Edmond). *Trésorier* : M. *Délégué* : M. Gosnet.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance de la Section centrale

DU 5 AOUT 1900.

PRÉSIDENCE DE M. VANTROYS, VICE PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

M. le Président présente les excuses de M. Thirion qui ne peut assister à la séance, étant retenu à la distribution des prix de l'Ecole communale des Filles.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté sans observation.

M. ESCAVY, avoué à Senlis, est admis membre de la Société.

Sont présentés :

M. Auguste DESMAREST et M. Léon DUBARLE, tous deux garçons jardiniers au château d'Ognon, par MM. Deslandes et Vantroys.

Et M. PROTHAIS, jardinier chez M. Montigny, à Senlis, par MM. Lozet et Prévost.

M. le Président procède au dépouillement de la correspondance, qui comprend :

1° Le procès-verbal de la séance du 15 juillet de la Section de Pont.

2° Annonces d'Expositions : à Elbeuf, le 10 novembre ; — à Orbec, le 9 novembre ; — à Valognes, du 4 au 7 août.

3° Les prospectus de Schmidt, horticulteur à Lyon, plantes pour massifs ; — Meyret, 32, rue Popincourt, Paris, inventeur d'un nouvel appareil pour protéger les jeunes arbres contre l'invasion des insectes grimpeurs ; — Doneck, rue Gorge-de-Loup, à Lyon, dépositaire du *Pinol*, nouvel insecticide contre les maladies de la vigne.

M. le Président dit qu'il a reçu une demande d'échange de Bulletin d'un nouveau journal, la *Chronique horticole*, journal d'informations et de vulgarisation horticoles dont le

XIX^e VOLUME. — N^o 20. — AOUT 1900.



Société d'Histoire et
d'Archéologie de Senlis

Notice :

10275

5542

SHAS



0 00000 055437

siège est à Paris, 40, boulevard Poissonnière. L'échange est autorisé.

M. le Président lit ensuite un article de la Société d'horticulture de Soissons, concernant un insecte, la *Galéruque de l'Orme*, qui, depuis deux ans, à Soissons comme à Senlis, pullule dans les promenades et avenues. Cet insecte, qui vit au sommet de l'arbre, est d'une destruction difficile et fait aux arbres un tort considérable. En peu de jours, en raison du très grand nombre des insectes, les feuilles sont réduites à l'état de squelettes et se dessèchent. La perte totale des feuilles en pleine végétation peut même entraîner la mort des jeunes sujets.

D'après M. Grosdemange, sur les jeunes arbres, la destruction de l'insecte est possible. Il suffit de secouer les arbres le matin quand l'insecte est engourdi par la fraîcheur de la nuit et de le recueillir sur des toiles. Quant aux gros arbres, M. Pinot, ancien conservateur du Bois de Boulogne, recommande d'en badigeonner le tronc sur 1^m50 à 2^m de hauteur, avec de l'huile lourde de houille. Cette opération a pour but d'entraver la migration des Galéruques lorsqu'ils quittent le sommet pour opérer leur ponte à la base.

M. le Président est d'avis qu'une démarche pourrait être faite auprès des représentants de la Ville chargés de l'entretien des promenades, pour les engager à faire le nécessaire pour essayer de la destruction de cet insecte; l'assemblée est aussi de cet avis, et il est convenu que M. le Professeur se tiendra à la disposition de la personne que la Ville voudra bien charger de cette opération.

Nous avons reçu, trop tard pour en donner connaissance à la dernière séance, une lettre de M. Paul Noël, directeur au laboratoire d'entomologie de Rouen, en réponse à celle que M. Lozet lui avait écrite en lui envoyant les insectes destructeurs de l'Orme. On trouvera cette réponse *in extenso* dans le présent Bulletin.

A propos de la destruction des courtilières, M. Boutelier,

de la Société d'horticulture de la Gironde, arrive à détruire cet ennemi du jardinier en faisant de distance en distance, quelques trous au plantoir, qu'il remplit de sulfure de carbone. M. Loizeau dit qu'il arrive au même résultat, en répandant sur ses semis du tourteau de lin pulvérisé.

M. le Président lit ensuite un article du *Lyon Horticole*, duquel il résulte que pour éloigner les vers blancs des carrés de rosiers, on peut planter entre chaque rang des plants d'oignons. MM. Loizeau et Lozet sont d'avis qu'on peut aussi éloigner le ver blanc, avec le colza ou le navet enfouis en vert.

M. le Secrétaire-Général rend compte du Concours horticole scolaire et des décisions qui ont dû être prises au sujet du nombre de prix attribués.

Les décisions prises sont adoptées.

Sont également approuvées à l'unanimité par l'assemblée, les conclusions du rapport de M. Rabardelle, sur le Concours du 17 juin.

Pour le Concours du mois de novembre, M. le Président invite les personnes qui voudront bien y prendre part à se faire inscrire de bonne heure, et dit que l'emplacement sera, selon toutes probabilités, l'ancienne église Saint-Frambourg; quelques membres proposent Chantilly; devant cette proposition, M. le Président remet à la prochaine séance la décision à prendre à ce sujet.

Il est ensuite procédé au tirage de la tombola et la séance est levée à quatre heures.

Apports en séance :

Par M. PRÉVOST : un fort joli lot de Coléus aux coloris des plus variés. — *Mention honorable.*

Par M. RAMUS : Pêche d'Oigny de plein vent, pour déguster (trouvée passable). — *Remerciements.*

Par M. LOZET, provenant du jardin de la Société pour la

tombola : Prunes Botan et Ura Beni; Pêches Waterloo et Amsden Alexander et Poires André Desportes.

La prune Botan, qui est très grosse, est dégustée et est trouvée excellente et très juteuse; mérite d'être recommandée comme prune hâtive.

PROCÈS-VERBAUX DES SECTIONS

Section de Pont-Sainte-Maxence.

SÉANCE DU 15 JUILLET 1900.

PRÉSIDENCE DE M. CÉLER, PRÉSIDENT

La séance est ouverte, à deux heures, par la lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

Sont présents : MM. Céler, président; Bouffet et Brassart, vice-présidents; Vinet, secrétaire; Lebrun, Danguillaume, Gury, Hennequin (Edmond), Hennequin (Eugène), Riby.

M. le Président donne connaissance d'une lettre de M. le Président de la Société d'horticulture de Senlis demandant la nomination d'une Commission de trois membres pour l'examen des travaux des enfants au Concours scolaire qui doit avoir lieu au chef-lieu de canton le 26 courant. — Sont nommés : MM. Bouffet, Danguillaume et Riby.

M. le Professeur dépose sur le bureau : le *Nouveau Jardinier*; pour M. Hennequin (Eugène), 50 jetons, et deux lots pour la tombola.

M. Hennequin (Edmond) signale un procédé qui lui a réussi pour combattre la grise; il a employé la poudre de lysol à très forte dose, et ses melons ont pris une excellente végétation.

L'on procède ensuite au tirage de la tombola, et la séance est levée à trois heures et demie.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Agriculture. — Préfecture de la Seine-Inférieure.

Laboratoire régional d'Entomologie agricole.

RAPPORT N° 1289

Rouen, le 2 août 1900.

Monsieur,

En réponse à votre lettre du 31 juillet dernier, j'ai l'honneur de vous faire savoir que les insectes que vous avez bien voulu soumettre à mon examen sont des galérinques de l'orme (*Galeruca Xanthomelena* ou *Calmariensis*).

Je vous envoie à ce sujet quelques renseignements que j'ai publiés sur cet insecte dans le *Bulletin du Laboratoire* du 2^e trimestre de 1899.

Ces insectes, mesurant 6 millimètres de long, ont la tête jaunâtre avec les antennes noirâtres en dessus et jaunâtres en dessous. On distingue sur le corselet trois taches et une bande de même couleur sur le bord interne des élytres. Les pattes sont jaune clair.

La *Galeruca Xanthomelena* ou *Calmariensis* est un coléoptère de la famille des Chrysoméliens.

Les *Galeruca Xanthomelena* se montrent au printemps sur les feuilles de l'orme où les femelles ne tardent pas à y pondre leurs œufs qui sont blancs, oblongs.

Ces œufs éclosent de la fin de mai à juillet et donnent naissance à des larves de forme allongée, qui, pendant cette époque, se livrent à un festin plantureux au détriment des feuilles.

Lorsqu'elles sont parvenues à leur entière croissance, les larves quittent les feuilles, descendent le long du tronc de l'arbre et viennent se blottir entre les fissures de l'écorce où elles ne tardent pas à se transformer en nymphes qui donnent

naissance aux adultes qui, de nouveau, remontent sur le feuillage pour compléter la destruction commencée par les larves.

Le seul moyen de destruction qui soit pratique et très facile à faire, consiste tout simplement à tendre sous les arbres attaqués une toile ou bâche et à y faire tomber, en secouant les branches de bon matin, les galéruques, qui, engourdies par la fraîcheur de la nuit, éprouvent de très grandes difficultés à reprendre leur vol ; il est alors facile de les tuer en les écrasant ou en les brûlant.

Je vous envoie également un autre procédé qui a été décrit par M. Gro-jean, inspecteur général de l'Enseignement agricole au Ministère. Ce procédé a donné de très bons résultats contre les sylphes, la chematobie, etc., et je crois qu'il sera également d'un remède efficace contre les larves de la galéruque de l'orme.

Il consiste à empoisonner les larves dès leur apparition à l'aide d'un sel insecticide, appelé vert de Scheele (*Arsenite de cuivre*).

Voici le mode opératoire :

I. *Traitement à sec.* — A l'état sec, on mélange généralement une partie de l'une ou de l'autre de ces substances très finement pulvérisées à 100 parties de plâtre, de manière que la dissémination s'effectue aussi régulièrement que possible. Souvent le plâtre est remplacé par de la farine avariée ou de basse qualité ; la poudre alors adhère fortement aux feuilles. M. Riley, l'éminent entomologiste des Etats-Unis, recommande comme agent de dissémination de l'insecticide un mélange de 1 partie de cendres de bois pour 2 parties de farine. D'autres agriculteurs emploient aussi un mélange à parties égales de farine et de plâtre, soit 50 parties de farine, 50 de plâtre et 1 d'insecticide.

Les traitements ont lieu généralement à raison d'une livre d'insecticide à l'acre, soit 1 kil. 12 à l'hectare, ou, en chiffres ronds, 1 kilogramme.

Les divers mélanges à employer sont donc les suivants :

	A l'hectare.	
1° Insecticide.....		1 kil.
Plâtre ou gypse en poudre	100	
2° Insecticide.....		1
Farine.....	67	} 100
Cendres de bois.....	33	
3° Insecticide.....		1
Plâtre.....	50	} 100
Farine.....	50	

Les traitements à sec se donnent le matin de bonne heure lorsque les feuilles sont chargées de rosée ; on doit éviter de traiter lorsque le temps est sec ou que le vent souffle. L'épandage se fait à la main, soit à l'aide d'un soufflet ou d'une brosse, soit enfin au moyen d'un tamis à toile fixe.

L'ouvrier en répandant la poudre, marche à reculons ; dans le cas où une faible brise s'élèverait, il devrait, s'il ne cesse son travail, manœuvrer de manière à avoir toujours le vent derrière ou de côté.

II. *Traitement liquide.* — Le vert de Scheele n'est pas soluble dans l'eau ; on l'emploie en suspension dans ce liquide. Il est donc nécessaire d'agiter constamment le mélange lors de son application.

Lorsqu'on se sert du vert de Scheele, on l'emploie dans la proportion de 4 livre de ce sel pour 50 gallons d'eau, soit 240 grammes par hectolitre.

La quantité de vert de Scheele à employer par hectare pour les traitements liquides est la même que celle qui est recommandée pour les traitements à sec, soit 4 kilogramme correspondant à 4 hect. 4 d'eau.

Il est bon, d'après l'entomologiste déjà cité, d'ajouter dans les deux cas un peu de farine (1 à 2 kilogrammes par tonneau d'eau), de manière à favoriser la suspension des poudres dans le liquide, à les faire adhérer plus facilement aux feuilles lors de l'aspersion, et enfin à bien marquer les endroits traités.

L'aspersion de ces liquides se fait soit à l'aide d'un petit balai, soit préférablement au moyen d'un pulvérisateur à bouillie bordelaise, comme on le fait pour combattre le mildew de la vigne.

A l'inverse du traitement à sec, le traitement liquide doit toujours se donner par un temps sec, le matin, lorsque la rosée a disparu, ou même l'après-midi, lorsque le soleil n'est plus trop vif. Une pulvérisation donnée lorsque les plantes sont humides ferait glisser l'insecticide sur les feuilles sans qu'il puisse y adhérer.

Le choix entre les deux modes de traitement dépend beaucoup des circonstances ; néanmoins le traitement liquide est, dans la plupart des cas, préférable au traitement à sec. Il coûte moins cher, en ce sens qu'il ne nécessite pas, comme celui-ci, l'emploi de plâtre ou de farine. Il est plus expéditif et opère mieux la dissémination des poisons, mais il nécessite, par contre, le transport d'une quantité d'eau assez considérable.

Tels sont, Monsieur, les quelques renseignements que je puis vous fournir en ce moment, et, dans l'espoir qu'ils pourront vous être utiles, je vous prie de vouloir bien agréer l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Directeur,

Paul NOEL

EXTRAITS DE LA CORRESPONDANCE

Greffe en fente du rosier sur collet ou tronçon de racines.

— Un abonné au *Journal des Roses* demandait tout récemment si la greffe en fente de collet ou tronçon de racine d'églantier était bien pratique. M. Cochet-Cochet, rosériste à Coubert, chargé de la réponse, nous adresse les notes suivantes au sujet de ce mode de multiplication du rosier :

« Je considère comme *très pratique* le moyen suivant de multiplier le rosier par la greffe en fente sur collet ou tronçon de racine d'églantier ou mieux de *Rosa polyantha type*.

« Choisir des racines bien saines, de 0,008 millimètres à 0,020 millimètres de diamètre ; les couper à la *serpette* (le sécateur provoque toujours une nécrose préjudiciable), par tronçons de 0,08 à 0,10 centimètres de longueur, possédant tous, si possible, quelques radicules et une partie d'écorce lisse pour placer le greffon. Placer devant soi 50 greffons ainsi préparés. Couper alors 50 greffons à deux yeux chacun, de l'espèce ou variété à multiplier. Cette préparation des racines et des greffes avant d'opérer a le grand avantage de permettre un choix facile et plus *approprié* de chaque greffon pour chaque racine.

« Pratiquer la greffe en fente ordinaire en fendant la partie supérieure du tronçon et en y introduisant le greffon. Il faut avoir soin que la partie *interne* des deux écorces coïncide parfaitement. Ligaturer avec du gros fil à coudre les sacs et recouvrir de mastic à greffer.

« Placer les greffes ainsi faites dans du sable jaune sous châssis, *bien clos*, à raison de 500 greffes par châssis de 1 m. 33. Ces greffes sont mises en lignes espacées de 8 à 10 centimètres et à 2 ou 3 centimètres l'une de l'autre sur la ligne.

« Elles doivent être *enterrées*, le dernier œil du haut de greffon *seulement* hors du sable.

« Les priver complètement d'air jusqu'à ce qu'elles soient parfaitement *soudées* ; donner ensuite de l'air peu à peu. Beaucoup de jour et jamais de soleil.

« Cette greffe se pratique depuis le 15 octobre jusqu'à fin mars. Mais si celle pratiquée à l'automne donne *d'excellents résultats*, celle du printemps n'en fournit *que de bien médiocres*.

« Il faut placer les greffes dans du sable au fur et à mesure qu'elles sont faites pour éviter l'action de l'air sur les racines.

« On peut rentrer des racines et des greffons et les placer

dans des caisses pleines de sable à l'automne pour les employer 8 ou 15 jours après, afin de pouvoir greffer par la gelée ou la neige. Les greffes sont mises sous châssis au dégel. Il est indispensable de ne pas laisser geler sous les châssis ou sont placés les multiplications.

« Les jeunes sujets sont plantés du 15 au 30 avril, dans une terre légère, bien ameublie et riche en humus. On les pince fortement en plantant, on les mouille et on les ombre les premiers jours. Un paillis de menu fumier donne d'excellents résultats, en entretenant la fraîcheur pendant toute l'année, condition indispensable pour la bonne réussite.

COCHET-COCHET. »

(Journal des Roses)

* *

Les Œillets pour bordures. — Parmi les nombreuses espèces d'Œillets, deux espèces surtout sont employées pour l'usage que nous envisageons ici. Ce sont l'Œillet Mignardise et l'Œillet Flon, très nettement différents l'un de l'autre non seulement par leurs propres caractères, mais encore par leur aspect, très glauque chez le premier, vert foncé chez le dernier, qui, en outre, fleurit pour ainsi dire continuellement, tandis que l'Œillet Mignardise ne fleurit qu'une fois, au printemps.

L'Œillet Mignardise ou plus simplement la Mignardise a pour nom latin *Dianthus plumarius* ou l'Œillet de plume, qu'il justifie par la légèreté de ses fleurs à pétales finement découpés. Originaire du nord de l'Europe, de l'Ecosse notamment (ce qui lui a valu le synonyme de *D. scoticus*), sa culture est séculaire. La suavité de son parfum l'a encore fait nommer *D. moschatus* ou Œillet musqué. Il possède du reste de nombreux noms familiers que nous passons sous silence. Il existe une race à fleurs simples et variées, qu'on désigne sous le nom de Mignardise d'Ecosse et qui se propage par le semis. Mais les variétés doubles sont les plus généralement cultivées;

on les désigne sous les noms de leurs couleurs : la *blanche*, la *rose à œil cramoisé* et la *carnée* sont les plus répandues. Les Anglais, très amateurs de cet œillet, en ont obtenu une race à fleurs plus grandes, bien doubles, richement colorées, avec des pétales entiers, mais aussi plus délicate et peu convenable par suite pour l'usage dont nous parlons.

La Mignardise a le port et l'aspect de l'Œillet des fleuristes, mais elle est plus petite, plus ramifiée, touffue et bien plus rustique, car elle résiste parfaitement à nos hivers. Elle forme de charmantes bordures compactes, très décoratives pendant la floraison et qui fournissent, en outre, pendant la durée de celle-ci, une abondante moisson de fleurs à couper.

Sa multiplication est aussi bien plus facile, car, outre le semis, on la propage par la simple division des pieds, dont les éclats faits au printemps et replantés de suite en place, s'enracinent rapidement. Ce procédé est le plus employé pour les variétés doubles, qui donnent très peu de graines. Pour obtenir des bordures étroites et bien garnies, il est nécessaire de les refaire tous les deux ou trois ans.

L'Œillet Flon, qui a reçu le nom de *Dianthus semper-florens*, à cause de sa floraison perpétuelle, est d'origine horticole relativement récente, mais fort obscure. On sait seulement qu'il fut mis au commerce en 1858, par Paré, habile horticulteur de l'époque. Cette obscurité, autant que les caractères qu'il présente, a amené les auteurs à le considérer comme un hybride de l'Œillet des fleuristes et de l'Œillet de Chine, se rapprochant toutefois davantage de ce dernier, supposition qu'appuie du reste sa stérilité.

Quoiqu'il en soit de son origine, l'Œillet Flon est vivace, vigoureux, très rustique, de multiplication facile, et sa floraison se prolonge aussi longtemps que dure la végétation, c'est à dire depuis mai jusqu'en novembre. Ses fleurs ne sont pas très grandes, mais assez doubles et élégantes quoique inodores; elles sont, comme celles de l'Œillet des fleuristes, disposées sur de hautes hampes qui se développent successivement.

Les variétés ne sont malheureusement pas nombreuses ; on n'en possède jusqu'ici qu'une demi-douzaine, la stérilité de la plante fermant la porte aux variations qu'amène généralement le semis. Elles vont du blanc pur (*Marie Paré*), au rose carané (*Paulin*), au rose strié de rouge (*Emile Paré*), au saumon clair (*Souvenir de Pantin*) et jusqu'au rouge sang.

Quoique se tenant moins bien que la Mignardise, l'Œillet Flon n'en est pas moins très recommandable pour former de larges bordures le long des allées, sa floraison perpétuelle l'y rendant très décoratif et fournissant, en tous temps, des fleurs à couper.

On peut sans crainte rogner les tiges qui s'étaient trop ; elles repoussent bientôt sur la partie conservée, mais il convient néanmoins de refaire les bordures tous les trois ou quatre ans. On peut, pour cela, se contenter d'éclater les pieds au printemps et de replanter les éclats qui ont conservé quelques racines. Il nous paraît cependant préférable de faire, à l'automne, des boutures sous châssis ou même en plein air dans un endroit abrité et de se servir de ces boutures pour faire la replantation au printemps.

(*Bulletin d'horticulture de Saône-et-Loire*). S. MOTTET.

*
* *

Moyens de combattre la Toile sur les semis de Begonia (par E. Ravisé). — J'avais quelques centaines de begonia tubéreux qui, après avoir été changés de terre et subi plusieurs repiquages, continuaient à fondre. Je décidai alors de les placer sur une couche tiède en pleine terre, sous châssis. Quelques jours après, une grande quantité de fourmis firent irruption dans les châssis. Pour chasser ces voyageurs inconvenants, je semai du soufre dans la partie du châssis où ils étaient. Quelques jours après je m'aperçus que dans les parties atteintes par le soufre, il ne manquait que très peu de plantes, lorsqu'à côté il y avait de grands vides. Cette partie continuait toujours à avoir la force sur les autres. Pendant

quelque temps j'en recherchai les causes, et, réfléchissant, je ne pouvais attribuer cela qu'au soufre. Je me promis d'entreprendre l'expérience, ce que je fis dans de plus amples détails cette année.

Les begonia de semis que j'ai l'honneur de présenter, ne possédant pas de serre, il est inutile de dire s'ils étaient sujets aux maladies.

Voici comment je pratique mon semis, dans une terrine bien propre, lavée avec une dissolution de sulfate de cuivre. Je remplis presque ma terrine de tessons et de charbon de bois que je recouvre d'environ à 1 1/2 de terre, dont 3 1/4 terre de bruyère, 1/4 terre franche et charbon de bois pulvérisé soumis à une température de 15 à 18°. En vingt à vingt-cinq jours, mes semis apparaissent. Quelques jours après je les repique dans un compost un peu plus consistant.

Ce n'est que plus de deux mois après que la Toile a fait son apparition, et qui, je crois, m'est venue de dessus des begonia semperflorens Vernon qui étaient déjà d'une certaine force et livrés en pleine terre sous châssis.

Je commençai donc par arracher mes trois châssis de Vernon que je cultivais et je changeai la terre ; dans deux je semai du soufre ; je fis un châssis des plus forts et un des plus malades que je souffrai sur les feuilles une fois plantés, lorsqu'au contraire dans le troisième châssis, après avoir changé de terre, je plantai mes plantes comme elles en étaient sorties, malades et bien portantes. Dans les deux châssis traités, je ne perdis plus de plantes, et bientôt elles reprirent une bonne végétation. Dans le troisième, non traité, il ne m'est resté, sur 200 plantes, que 40 à 50 rachitiques et recroquevillées.

Comme je l'ai dit plus haut, mes begonia tubéreux commençaient à être atteints ; je les repiquai en terrine en les changeant de terre dans laquelle j'avais mis un peu de soufre et je souffrai également sur le feuillage. En quelques jours, la maladie disparut complètement. Au contraire, dans une ter-

rine contenant 400 à 440 plantes repiquées dans les mêmes conditions et les mêmes soins, mais non soufrées, quinze jours après il ne me restait plus rien.

Sur mes plantes devenues bien portantes, je continuai donc tous les quinze jours des soufrages et en mélangeant à la terre aux repiquages suivants.

Voici ce qui me fait conclure à l'efficacité du soufre contre la Toile.

(*Bulletin d'horticulture de Meaux (Seine-et-Marne)*).

*
* *

Espaliers de pêchers sur cloison noire — Un grand nombre d'horticulteurs cherchent depuis longtemps à remplacer, sur leurs serres, les paillassons si coûteux et de si courte durée, par une couverture retenant autant qu'eux, si ce n'est plus, la chaleur interne, et pouvant aisément se ressuyer. Beaucoup ont utilisé pour cet usage les bâches noires du système Michelet et s'en sont fort bien trouvés. M. Dauthenay, jardinier chef à l'asile Sainte-Anne, est de ce nombre. Notre collaborateur, nous dit la *Revue horticole*, ne s'en est pas tenu là. Il lui fallut, en 1893, installer une ligne de pêchers en espaliers, au nombre de trente-deux, sans le secours d'aucune muraille. La charpente fut en fer carré pour les pieux, distants de deux en deux mètres. Deux bandes de fer plat, courant tout le long de la ligne, relièrent ces pieux les uns aux autres, l'un en haut, l'autre en bas. La charpente de l'avant fut en fer cornière.

C'est sur cette ossature que furent fixées des triangles de bois, minces, plates et larges tout au plus de 13 millimètres ; pour permettre le palissage des pêchers, il ne restait plus à trouver que le principal, c'est-à-dire la cloison sans jour, à fixer derrière, pour former muraille et ainsi couper le vent. M. Dauthenay se servit des bâches goudronnées du système Michelet, qu'il tendit et fixa sur la charpente, derrière et contre le treillage de tringles. Evidemment, ces bâches absor-

bent les rayons solaires et ne les renvoient pas, puisqu'elles sont noires. On ne les a pas blanchies à la chaux, et il n'a jamais paru que les pêchers aient été en quoi que ce soit incommodés par cette manière de faire.

Nous les avons vus nous mêmes en pleine végétation cet été : leur végétation est d'une vigueur remarquable. Des arboriculteurs, M. Coulombier et M. Boucher, entre autres, ont pu constater que le « mur noir » ne semblait nullement incommoder les arbres. Cette particularité, connue d'ailleurs d'un certain nombre de confrères et d'amis de notre collaborateur est due sans doute à la libre circulation de l'air, très restreinte pourtant, qui existe entre le treillage et les bâches, qu'il ne faut pas craindre d'employer dans des cas analogues à celui là.

(*Bulletin d'horticulture de Reims*).

..

Les Primevères de Chine (Moyen économique de les rendre pour ainsi dire perpétuelles). — Les Primevères de Chine sont généralement cultivées comme plantes annuelles, et toutes les années on fait de nouveaux semis, qui ont bien l'avantage de produire quelquefois de nouvelles variétés ; si c'est là un avantage, il en est un qui n'est pas moins grand, et qui permet surtout de conserver les variétés d'élite que l'on possède ou que l'on peut se procurer.

Voici le procédé qui m'a réussi :

Lorsque les Primevères, que l'on cultive généralement pour la floraison hivernale, ont cessé de fleurir, vers la fin de l'hiver, loin de les jeter, il faut les conserver, du moins, les variétés auxquelles on tient, et au printemps, lorsque le beau temps le permet, les mettre en place pour former des massifs à mi-ombre ; là elles ne tardent pas à se développer et à fleurir pendant tout l'été comme si elles n'avaient pas fleuri en hiver, elles font des massifs charmants ; au mois de septembre ou octobre suivant, on peut les arracher, les

diviser, les empoter de nouveau ; en les mettant en serre, on obtient de bonne heure une nouvelle floraison hivernale. C'est là que réside l'économie du système, puisqu'on n'a pas besoin de faire de nouveaux semis, sauf dans les cas où on chercherait à avoir de nouvelles variétés.

LOUIS RODET,

Trésorier de la Société d'Horticulture du Rhône.

*
* *

Fumure de l'asperge. — L'asperge est une plante vorace dont les souches s'épuisent facilement par la cueillette des jeunes tiges blanchies ; il faut donc qu'elle trouve à sa disposition, aussitôt qu'on cesse la récolte — au 15 juin — de la nourriture suffisante pour développer des pousses aériennes vigoureuses et se refaire, se guérir si l'on veut, pour pouvoir, l'année suivante, donner une ample moisson de produits.

Il faudrait, fait remarquer M. Oscar Detrez dans l'*Amateur des Jardins*, appliquer une partie des engrais aussitôt qu'on a terminé la cueillette, des engrais pulvérulents facilement assimilables, ou bien de copieux arrosements d'engrais liquides, ou bien encore des engrais chimiques à base d'azote.

Si donc il convient, comme chacun sait, de fumer l'aspergerie au printemps, il convient surtout de la fumer avant le 15 juin, immédiatement après la cueillette des derniers turions.

Voici une bonne formule de cet engrais :

Au printemps, on répand à la surface de la culture 5 kilog. de superphosphate et 4 kilogr. de kaïnite, qu'on enfouit peu profondément par un bêchage à la fourche, et aussitôt qu'on cesse la coupe, au 15 juin par conséquent, on répand 2 1/2 kilogr. de nitrate de soude qu'on enterre par un coup de rateau. Quatre semaines plus tard, on répète cette même application de nitrate, suivie de la même opération du rateau.

(La Semaine horticole).

**Conformément au règlement,
les Leçons d'Horticulture sont suspendues
pendant le Mois de Septembre.**

Nous rappelons aux personnes qui ont des communications à faire relativement à l'Insectologie et à l'Apiculture, de bien vouloir les adresser à M. Hardret, secrétaire pour l'Apiculture.

AVIS

Tarif des Annonces.

Depuis le 1^{er} janvier 1885, M. l'Imprimeur est concessionnaire de la publicité à faire par la voie du Bulletin, dans lequel il est autorisé à insérer des feuilles d'annonces de toute nature.

Les tirages supplémentaires du Bulletin (préalablement autorisés par la Société), ainsi que les encartages, seront également confiés aux soins de l'imprimeur.

Toute demande de publicité lui sera donc adressée.

Les Sociétaires seuls continueront à jouir du tarif réduit.

Pour une Case :

1 fois	2 fr. 50	6 fois de suite. . .	10 fr.
3 fois de suite. . .	6 »	12 fois de suite. . .	18 »

Ils auront également un rabais de 25 0/0 sur les encartages et tirages supplémentaires, à la condition toutefois que leur publicité ne se rapporte qu'à l'horticulture, arts et industries s'y rattachant, vente et location de jardins.

La Société continuera à insérer gratuitement sur la couverture, les demandes d'emploi faites par les ouvriers jardiniers.

Exposition permanente.

La Société a décidé que MM. les Fabricants et Marchands d'objets d'art décoratif et accessoires de jardin, pourraient être autorisés à exposer gratuitement dans le jardin de la Société des spécimens de leur industrie (à l'exception de leur adresse).

En faisant leur demande au Président, ils indiqueront la nature, le nombre et la dimension des objets à exposer.

Lesdits objets ne pourront être exposés plus de six mois et moins d'une année.

La Société ne prend à leur égard aucune responsabilité.

Affichage.

La Société a affecté une partie des murs de son jardin à l'affichage de MM. les Horticulteurs et Fabricants d'objets d'art et d'industrie horticole.

Un cadre spécial recevra les affiches de vente et location de champs, fermes, jardins, parcs et immeubles de MM. les Notaires et Avoués et des particuliers.

Il y aura de ce fait à payer à la Société une redevance calculée sur la grandeur de l'affiche et le temps qu'elle devra y séjourner.

Jus de Tabac.

Messieurs les Sociétaires peuvent se procurer du jus de tabac au siège de la Société.

S'adresser à M. LOZET, jardinier-professeur.

Messieurs les Sociétaires qui désirent compléter la collection des Bulletins de la Société, peuvent s'adresser à M. CAVAILLER, bibliothécaire. — Coût de chaque année, 2 fr.